

AFFAIRE N° 2. - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la période comprise entre le 1er Mars et Août 1974.

Elèves subventionnés par l'Education Nationale

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de l'augmentation de l'effectif à la rentrée de Mars 1974, je vous demande de m'autoriser à passer des avenants modifiant ceux passés le 28 Novembre 1973, approuvés le 28 Décembre 1973 et le 22 Janvier 1974.

Le nombre d'élèves à transporter se répartit comme suit :

TRANSPORTEURS	Avenants 1973	Avenants 1974	Total à transporter
Circuit n° 1 TRANS-NORD	297	4	301
Circuit n° 2 SAUTRON Raphaël ..	336	3	339
Circuit n° 3 TRANS-TAX	255	5	260
Circuit n° 4 Mme ZANEGUY Em. ..	203	7	210
Circuit n° 5 RAPID-TRANSPORTS ..	161	7	168
Circuit n° 6 MOUTOUSSAMY Emile ..	146	1	147
Circuit n° 7 CHANE Jean-Pierre ..	132	2	134
Circuit n° 8 S. T. U. D.	393	40	433
Circuit n° 9 TRANS-TAX	61	-	61
Circuit n° 10 SETCOR	41	1	42
T O T A L	2 025	70	2 095

La dépense correspondante supportée par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65 % et de 35 % sera imputée sur les disponibilités de l'article 6 455, chapitre 944 du budget communal - exercice 1974.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il y a 70 élèves en plus, par rapport à 1973, ce qui est assez étonnant. La construction de plusieurs nouvelles classes aurait dû en fait diminuer les transports scolaires, or, en 1974, il y a une augmentation. Cela aurait dû diminuer en ce sens que les écoles s'étant rapprochées des élèves, il devrait y avoir, normalement, moins de transports d'enfants. Néanmoins, je pense qu'il ne doit plus rester beaucoup d'élèves du primaire ou des C.E.G. qui prennent le car.

M. GERARD. - Il y a ceux du C.E.S. de Sainte-Clotilde, du Butor et de la Rivière. Les élèves du primaire ne prennent plus du tout le car du ramassage scolaire.

M. FONTAINE. - Il y a les enfants qui viennent de Moufia, de Bois de Nèfles pour aller au C.E.S.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jeu, le 5 Juin 1974
bon de l'Etat et par
délégation
le Secrétaire Général
bon copie conforme
le Directeur des Affaires Générales
Montbail